

Les Ami.e.s du carré civique de Saint-Boniface Inc.

Assemblée extraordinaire des membres

en conformité avec la Loi sur les corporations du Manitoba

30 juin 2021

Procès-verbal

Une assemblée extraordinaire des membres de Les Ami.e.s du carré civique de Saint-Boniface Inc. (ACCSB) a eu lieu le 30 juin 2021, par conférence ZOOM, à la suite de réunion des premiers administrateurs.

Membres	Fondateurs (incorporateurs)
Présents : Youssef Bezzahou Derrick Finch Rémi Gosselin Walter Kleinschmit Robert Loiselle David Dandeneau Bintou Sako Simon Schaubroeck	Présents : Martine Bordeleau Lucille Cenerini Ibrahima Diallo Étienne Gaboury Raymond Hébert Mgr. Albert Legatt Roger Léveillé Sr. Cécile Fortier Michel Lagacé
Absents : Carole Boily Roland Painchaud Al Turner Gabrielle Marquis Chantal Vielfaure	Absents : Réal Bédard Maria Chaput Gérald Clément Charles Gagné Léo Robert Guy Savoie Georges Rajotte

Points de discussion

i) Mot de bienvenue

Robert Loiselle, président des ACCSB souhaite la bienvenue aux participants.

ii) Survol du processus en règle pour l'assemblée extraordinaire des membres

Robert Loiselle explique la continuité du programme de la soirée. Nous passons maintenant à l'assemblée extraordinaire réunion des membres, qui sont les premiers administrateurs nommés dans les statuts constitutifs tels que stipulé dans les modalités de la loi provinciale applicable aux corporations sans capital-actions.

Les membres ont des droits et responsabilités exclusifs pour le fonctionnement de la société. Ces exigences doivent être complétées pour permettre à l'ACCSB de procéder à la prochaine étape organisationnelle, la demande de statut d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Les Ami.e.s du carré civique de Saint-Boniface Inc.

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion

Robert Loiselle confirme la présence d'un quorum (avec 8 sur 13 personnes présentes) et confirme l'ouverture de l'assemblée à 19 h 50.

2. Élection du président de l'assemblée des membres

David Dandeneau nomme Robert Loiselle pour présider l'assemblée des membres.

Appuyé par Bintou Sako.

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Adoption de l'ordre du jour

Walter Kleinschmit propose l'adoption de l'ordre du jour.

Derrick Finch appuie la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Résolution pour établir le mandat de chaque administrateur

Walter Kleinschmit propose la résolution suivante :

« Pour assurer une rotation ordonnée des mandats d'administrateurs, une fois que les administrateurs sont élus, ils seront enregistrés par ordre alphabétique en utilisant leur nom de famille et leur mandat initial sera déterminé en leur attribuant successivement des mandats de 3, 2 et 1 ans, jusqu'à ce que tous les administrateurs aient reçu leur mandat initial. Les mandats lors des élections futures seront tels que prévus dans les Règlements administratifs. »

Résolution appuyée par Bintou Sako.

À la suite d'une discussion au sujet de la proposition, le proposeur et appuieur ont accepté de modifier la résolution pour que l'administrateur nommé président ait un mandat de 3 ans.

Proposition, telle que modifiée, adoptée à l'unanimité.

5. Élection des administrateurs

- a) Au nom du comité organisateur par intérim, David Dandeneau propose les administrateurs suivants:

Youssef Bezzahou	Carole Boily	David Dandeneau
Derrick Fich	Rémi Gosselin	Walter Kleinschmit
Robert Loiselle	Gabrielle Marquis	Roland Painchaud
Bintou Sako	Simon Schaubroeck	Al Turner
Chantal Vielfaure		

Simon Schaubroeck appuie la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Les Ami.e.s du carré civique de Saint-Boniface Inc.

- b) Selon les statuts constitutifs et les règlements administratifs qui prévoient un maximum de 15 administrateurs, des nominations additionnelles seront maintenant acceptées pour le poste d'administrateur. Aucune nomination additionnelle n'a été proposée et David Dandeneau propose que la période de nominations soit fermée.

Simon Schaubroeck appuie la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- c) Au total 13 personnes ont été proposés et élus à l'unanimité au poste d'administrateur, conformément aux règlements administratifs.

Le mandat de chaque administrateur établi par la proposition précédente est :

Robert Loiselle, président, 3 ans		
Youssef Bezzahou, 3 ans	Carole Boily, 2 ans	David Dandeneau, 1 an
Derrick Finch, 3 ans	Rémi Gosselin, 2 ans	Walter Kleinschmit, 1 an
Gabrielle Marquis, 3 ans	Roland Painchaud, 2 ans	Bintou Sako, 1 an
Simon Schaubroeck, 3 ans	Al Turner, 2 ans	Chantal Vielfaure, 1 an

6. Confirmation des règlements administratifs

Youssef Bezzahou propose la confirmation des règlements administratifs adoptés et soumis par les premiers administrateurs.

Rémi Gosselin appuie la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Résolution pour ne pas nommer un vérificateur pour le premier exercice financier.

Proposé par Youssef Bezzahou.

Appuyé par Walter Kleinschmit.

Proposition adoptée à l'unanimité.

8. Autres

Robert Loiselle invite les fondateurs à partager leurs commentaires et suggestions. Les fondateurs ont affirmé leur confiance envers les démarches entreprises, mais ont aussi exprimé le besoin d'améliorer de façon continue la représentation des administrateurs vis à vis la francophonie en générale, plus particulièrement les nouveaux arrivants.

9. Levée de l'assemblée

Derrick Finch propose la levée de l'assemblée.

Robert Loiselle déclare la levée de l'assemblée des membres à 20 h 30.